



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, à Gatineau, le mardi 1^{er} décembre 2020 à 9 h 10 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Mathieu Bélanger, Jean Boileau, Isabelle Cloutier, Geneviève D'amours, Denis Doucet, Lucie Gagnon, Laurence Gillot, François Léveillé, Catherine Marchand, Yvan Moreau, Marc Phaneuf, Patric Robert-Meunier, Isabelle Sabourin, Mario St-Pierre et Isabelle Veilleux.

CP20201201-P1

OBSERVATOIRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS

9 h 10 – Présentation par madame Chantale Doucet, accompagnée de monsieur Mario Gauthier et monsieur Martin Robitaille de l'Observatoire de développement de l'Outaouais (ODO).

Monsieur Robitaille nous présente le portrait des communautés qui a les objectifs suivants :

- Partenariat et construction des connaissances (18 partenaires – Centraide Outaouais – CISSSO);
- Renforcer les compétences des intervenants et des décideurs concernant les pratiques en développement des communautés à partir d'une appropriation du portrait des communautés pour favoriser son utilisation optimale et guider la prise de décision;
- Encourager l'émergence d'initiatives qui répondront aux besoins identifiés, ceci dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de contribuer au dynamisme et au développement des communautés;
- Consolider et pérenniser les activités de transfert de connaissances du Portrait des communautés.

Monsieur Martin Robitaille nous explique que le portrait des communautés est un outil de concertation et de mobilisation pour échanger et réfléchir sur les enjeux, notamment, quant à la planification de projets et stratégies d'entreprises ainsi qu'à l'orientation de l'action et soutien au financement.

Monsieur Martin Robitaille passe la parole à madame Chantale Doucet qui présente les impacts et les opportunités de la situation frontalière. En outre, elle dresse un portrait à l'aide de statistiques qui démontrent le rôle important du secteur culturel comme moteur de développement pour l'Outaouais.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan indique que la Ville de Gatineau investit dans l'ODO depuis 2015-2016. Il mentionne que la gouvernance municipale a besoin de cette information pour prendre des décisions éclairées. Il demande à savoir si les statistiques actuelles sont basées uniquement sur le recensement de 2016 ou si l'ODO a accès à d'autres sources d'information.

Madame Chantale Doucet répond que les données du recensement 2016 sont effectivement la source principale utilisée. Toutefois, il y a un effort de diversifier les sources, entres autres, en faisant appel à l'institution de la statistique du Québec.

Par ailleurs, monsieur Mario Gauthier apporte une précision quant au financement qui provient de la Ville de Gatineau, il indique que la subvention accordée est de 100 000 \$ par année et que la subvention vient à terme prochainement soit en 2021.

Madame la conseillère Renée Amyot commente à l'effet que comme décideur, si l'on souhaite prendre les bonnes décisions, il faut une connaissance raffinée du territoire et c'est ce que permet le portrait des communautés préparé par l'ODO. De plus, elle souligne qu'il est intéressant de voir les autres outils de l'ODO qui se trouvent à être complémentaires à celui faisant l'objet de la présentation.

Madame Chantale Doucet mentionne qu'en 2009, il y avait un volet qualitatif dans le fascicule et qu'il y avait eu un focus groupe à l'époque pour obtenir ces données. Dans les ateliers de transfert de connaissances, on apporte des éléments contextuels du territoire. Monsieur Robitaille ajoute que le portrait des communautés est un outil pour aller chercher des éléments qualitatifs de connaissance du milieu, et ce, de façon inductive. De plus, monsieur Gauthier spécifie que le portrait des communautés permet de voir des tendances et l'objectif est de pérenniser cet outil et d'assurer une vigie.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc témoigne à l'effet que cet outil est pertinent pour le développement économique de la région.

Le maire monsieur Maxime Pedneaud-Jobin dénote que l'utilité de cet outil est fondamentale et permet d'assurer une saine démocratie. Il ajoute que la pérennité financière de ce projet est assurée par la participation de d'autres partenaires. Monsieur le maire explique qu'il faut rester assez lucide sur la distinction entre la communauté de l'Outaouais et celle d'Ottawa. L'intégration est seulement dans certains domaines, par exemple, le transport en commun. La COVID-19 a démontré la différence entre les deux communautés quant à la gestion de cette crise. Il y a quelque chose à étudier quant à cette situation entre les deux rives.

Monsieur le conseiller Marc Carrière mentionne qu'en 2009, il a été consulté dans le cadre de la mise en place du portrait des communautés et est d'avis que c'est un outil très important pour la suite des choses.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que c'est un outil essentiel à la prise de décision et que le protocole prend fin en 2021 sous le règne d'un nouveau conseil municipal. Il fait la recommandation aux futurs membres du conseil de continuer à investir dans ce projet.

Monsieur Gauthier rapporte que la nouvelle rectrice suit attentivement les travaux de l'ODO et que l'UQO est un grand partenaire de l'Observatoire. Un comité de financement sera bientôt en place pour assurer la pérennité du financement.

Madame la conseillère Louise Boudrias joint sa voix pour dire à quel point les informations sont importantes et pertinentes. Elle demande s'il serait possible d'obtenir une liste de décisions prises dans les secteurs en ayant tenu compte du portrait des communautés.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier indique que les données de l'ODO sont probantes et pertinentes pour les décisions à prendre à l'avenir. Si l'ODO n'existait pas, il faudrait aller en sous-traitance pour obtenir ce type de données. Il mentionne l'importance d'expliquer aux citoyens la logique d'affaire de ce projet ainsi que les raisons pour lesquelles il faut investir dans cet outil.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne termine les discussions en soulignant l'importance de mettre le présent procès-verbal en pièce jointe de la prochaine résolution relative à la subvention de l'ODO.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 15.

Reprise du comité plénier public à 10 h 25.

CP20201201-P2

BILAN DES TRAVAUX DE COMITÉ D'EXPERTS SUR LES INONDATIONS

Présentation par madame Catherine Marchand, directrice du module ATDE.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin fait un mot d'introduction quant à la complexité de cette présentation. L'état de situation concernant la gestion des zones à risque d'inondation permet de faire la lumière sur les travaux du comité d'experts sur les inondations. Madame Marchand reprend la parole et présente la chronologie des événements depuis les premières inondations du printemps 2017 et les actions à prendre d'ici l'automne 2021.

Le plan de protection du territoire face aux inondations est présenté. Quatre axes sont implantés afin d'accroître la résilience des communautés. Ces quatre axes sont les suivants :

- Cartographier;
- Connaître et communiquer;
- Régir et encadrer;
- Planifier et intervenir.

On y indique qu'en avril 2020, le gouvernement du Québec a fait connaître son plan d'action, découlant des consultations qu'il avait tenues avec les représentants du secteur municipal et un comité d'experts.

De plus, des bureaux de projets seront mis en place. Ces bureaux sont des instances provinciales, qui effectueront une concertation des intervenants, associeront les municipalités et les MRC et consulteront la population. Leur mandat sera :

- de réaliser un portrait des problématiques d'inondations;
- de réaliser des études pour déterminer la vulnérabilité du territoire;
- de déterminer les mesures de résilience adaptées en lien avec la vulnérabilité;
- d'effectuer des analyses avantages-coûts;
- d'établir un plan d'interventions.

Ce sont les bureaux de projets qui vont proposer au gouvernement les investissements à réaliser pour assurer la résilience et l'adaptation des territoires : les montants nécessaires seront pris à même l'enveloppe de 345 M\$. Ces bureaux pourront prendre appui sur des études réalisées par des municipalités ou des MRC.

Le cadre réglementaire est brièvement présenté. Madame Marchand explique qu'il y aura l'adoption d'un projet de règlement provincial d'application municipale en 2021 visant à assurer une application uniforme et rigoureuse des règles d'aménagement en zones inondables.

Le règlement prendra appui sur un nouveau régime de gestion des risques, qui sera déployé dans le temps. Un régime transitoire sera instauré en attendant l'adoption de la cartographie associée à ce régime :

- La ZIS ne pourra être levée que suite à l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement et à l'acceptation de la reddition de comptes de la Ville sur l'application de la ZIS.

Madame Marchand explique en détails les éléments du projet de loi 67 déposé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation intitulée *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*.

Ce projet de loi confère au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) certains pouvoirs et obligations relativement à la délimitation des zones inondables.

Deux volets sont présentés, soit la mise en place de la cartographie des zones inondables et réglementation et la gestion des événements. Madame Marchand explique les différentes étapes qui ont déjà été réalisées et celles qui débiteront prochainement.

Madame Marchand mentionne les divers travaux effectués par le comité consultatif en matière d'aménagement et des mesures de protection en zones inondables ainsi qu'un résumé des différentes rencontres de ce comité qui ont eu lieu.

Des consultations citoyennes ont eu lieu et visaient à recueillir auprès des résidents et des entreprises qui ont été touchés par les inondations de 2017 et 2019, des suggestions quant aux mesures et interventions à considérer pour atténuer les risques d'inondation et protéger les riverains, dans le futur.

Plusieurs personnes participant aux consultations ont exprimé des préoccupations concernant la gestion des barrages et son rôle dans les inondations de 2017 et 2019. Madame Marchand fait état des commentaires d'ordre général ainsi que les commentaires reçus selon les différents secteurs touchés par les inondations.

Les prochaines étapes à venir quant à ce dossier sont présentées.

Une période de questions et commentaires a lieu.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Joblin fait un retour sur les demandes citoyennes. En vertu du cadre légal actuel, il n'est pas possible de donner suite à leurs demandes. Il mentionne que la Ville a fait une suggestion à la ministre de mettre en place un bureau de projet afin d'évaluer les demandes citoyennes. Finalement, la réglementation attendue est d'application municipale et indique que la situation est complexe puisque c'est la Ville de Gatineau qui devra l'appliquer. Donc, une demande a été déposée afin que les villes participent à la rédaction du règlement, et ainsi qu'elles puissent assumer une certaine responsabilité lors de l'application du règlement.

Madame la conseillère Myriam Nadeau relève que nous ne savons pas comment le montant de 75 000 000 \$ attribué pour la relocalisation, sera utilisé. Elle se questionne quant au nouveau cadre normatif concernant la gestion des risques en remplacement des probabilités d'inondations.

Dans cette même intervention, elle demande qu'elle sera la méthode utilisée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de définir le niveau de risque.

Madame Marchand lui répond que les critères pour l'attribution du montant de 75 000 000 \$ ne sont pas encore connus et qu'il faudra qu'une analyse avantages/coûts soit effectuée. Elle ajoute qu'il est difficile de justifier le maintien d'un secteur et de déterminer le déclencheur de la possibilité de se prévaloir de l'argent pour la relocalisation. En outre, en ce qui a trait à la gestion des risques, elle indique que c'est un régime d'exception. Donc, si le risque n'est pas faible, c'est le gouvernement provincial qui s'occupera de la gestion de la ZIS alors que si le risque est faible, cela donne le droit à la Ville de Gatineau de faire un plan de gestion des zones à risque faible.

Madame la conseillère Audrey Bureau prend la parole et s'interroge quant à la possibilité de soumettre des modifications au rapport des consultations publiques déjà déposé. D'autre part, alors que la Ville est en attente de la cartographie afin de pouvoir statuer sur ces demandes, elle demande si certaines des actions ne pourraient pas être posées rapidement. Finalement, elle partage son inquiétude quant à l'échéancier.

Madame Marchand mentionne que pour ce qui est des actions rapides, si ce n'est pas dans la ZIS, la Ville peut intervenir si cette mesure réglerait un problème. Elle explique que l'on doit distinguer les mesures liées à la crise versus les mesures à caractère plus permanent. Quant à la question relative à l'échéancier, elle précise que plusieurs facteurs sont en dehors du contrôle de la Ville et qu'il est difficile de se positionner à l'heure actuelle.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin fait lui aussi part de ses préoccupations quant aux échéanciers. Selon lui, le citoyen doit savoir que cet échéancier est sujet à des changements en raison de la situation actuelle liée à la pandémie.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne qu'il est pertinent pour la transparence que ce dossier soit présenté publiquement. Il croit que la Ville est sur la bonne voie et que les propriétaires devraient être autorisés à protéger leur propriété.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc se questionne relativement aux impacts des modifications apportées sur une propriété quant à la mise à jour de la cartographie. Il réitère qu'il faudrait une station hydrométrique dans le Vieux-Gatineau pour être capable d'avoir un relevé plus précis pour ce secteur.

Madame Marchand fait un rappel sur le processus de contestation des avis d'infraction ou les constats. Elle mentionne que c'est un processus qui n'est pas rapide et qui devient hors des mains de la Ville lorsqu'il est judiciairisé. En ce qui concerne la mise à jour de la cartographie, à moins que les modifications apportées soient radicales, il n'y aura pas d'impact sur la cartographie. Le gouvernement modifiera la carte au fur et à mesure que les connaissances vont s'améliorer. Quant aux stations hydrométriques, la localisation des stations fait l'objet d'une analyse avec plusieurs partenaires et répond à des besoins de modélisation afin de permettre un suivi sur une base quotidienne. Les choix effectués répondent aux besoins actuels.

Madame la conseillère Renée Amyot commente sur l'échéancier et fait part de son inquiétude quant aux demandes citoyennes, plus particulièrement celles qui émanent des riverains de la rue Cartier. Elle trouve cela inquiétant pour les citoyens qui doivent mettre en place des mesures pour protéger leurs biens. De plus, elle appuie la proposition du maire de mettre en place certains bureaux de projet incessamment. Si des solutions peuvent être examinées plus rapidement, cela serait souhaitable.

Monsieur le conseiller Marc Carrière indique que chaque printemps, les citoyens qui habitent le long de la rivière sont inquiets. Il reconnaît que la Ville a fait beaucoup d'effort, toutefois, il considère qu'avant de s'engager à faire des choses concrètes, la Ville a tardé entre 2017 et 2019. Il note que l'échéancier est inquiétant et très long, que des actions rapides à certains endroits pourraient être possibles et que chaque secteur a ses propres enjeux.

Madame la conseillère Myriam Nadeau s'interroge sur les raisons pour lesquelles la Ville doit réviser sa réglementation alors que c'est le gouvernement qui doit le faire. De plus, elle demande quel sera le rôle de la Ville dans cette application, quelles sont les orientations que le gouvernement pense prendre concernant les notions de gestions par risques. Finalement, elle demande si la construction sur pilotis est permise.

Madame Marchand lui répond que le projet de loi donne le pouvoir au ministre de déterminer la cartographie, les conditions, les classes de zone à risque et une fois qu'il aura le pouvoir, le ministre pourra le faire par règlement. Ce règlement est provincial d'application municipale et se superposera au cadre règlement du zonage municipal. Il va primer sur le règlement municipal et il faudra alors arrimer le règlement de zonage de la Ville. Toutefois, la Ville conservera ses autres pouvoirs (ex : marge, normes de stationnements, etc.). Quant à la position du gouvernement, il est actuellement impossible de discuter des orientations du comité puisque madame Marchand est tenue par une entente de confidentialité. Enfin, pour la question de la construction sur pilotis, c'est une construction, donc elle est interdite dans la ZIS.

En terminant, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin mentionne qu'en raison de la complexité de ce dossier, les villes doivent être impliquées dans la rédaction du règlement provincial.

Fin du comité plénier public à 12 h 57.